



Communiqué
Groupe de Travail RTA CSP-SFACT
du 15 avril 2016

Monsieur le président,

Vous ne sauriez ignorer que ce GT se tient alors que les salariés du public comme du privé sont mobilisés dans des journées d'actions et de manifestations pour le retrait de la loi de régression sociale dite loi travail ou El khomri .

iquemn

Depuis des mois, les agents des Finances publiques portent aussi dans ce cadre leurs revendications face à la case programmée de la DGFIP et des services publics.

Ce GT intitulé " RTA réforme des CSP bloc 3" devait être une réunion de concertation. L'avenir des SFACT bloc 1, 2 et 3 devait y être logiquement évoqué en parallèle, ainsi que la mise en place en deux vagues d'expérimentations restructurations qui ont déjà commencé au 1 er janvier 2016 (CSP de Clermont Ferrand notamment) sans aucune concertation en amont. La gestion des référentiels des tiers sous CHORUS figurait également dans ce GT.

Cette approche globale par la DGFIP n'est malheureusement accompagnée que de fiches faisant état d'éléments parcellaires plus proche du communiqué de presse que de documents de travail utiles à la concertation.

Nous vous rappelons que la CGT Finances Publiques s'est associée à la demande de Solidaires Finances publiques concernant la production d'un certain nombre de documents complémentaires indispensables à la compréhension de ce projet global.

Cette demande était associée d'une demande de report en cas de non communication de ses éléments en amont.

Vous avez décidé de maintenir ce GT malgré l'absence de réponse à nos questionnement et à leurs demandes. Ce GT ne peut donc plus être de concertation.

Le refus de communiquer en amont les éléments demandés en renvoyant à leur hypothétique communication en séance ne sont pas digne d'un dialogue social acceptable.

L'indigence des documents communiqués tant au niveau local que nationalement démontre l'absence de volonté de communication d'un projet "hors sol " mal construit dans la précipitation. L'objectif est bien de répondre à la commande politique et même d'en profiter pour faire passer à la va vite de nouvelles suppressions d'emplois et leur cortèges de restructurations.

Nous ne pouvons que constater que les expérimentations de la première vague sont déjà quasiment abouties et présentées localement aux agents comme irrévocables.

Les entraves successives au dialogue social font de ce GT une parodie inacceptable de dialogue social. Il s'agit pourtant la réorganisation globale du traitement de la chaîne de

dépense .

Ceci en dit long sur la désinvolture avec laquelle la direction générale traite l'avenir de services et de collègues qui n'ont cessé d'être restructurés depuis leur création.

Pour toutes ses raisons, face à la posture de la direction générale quant à l'avenir des emplois et des missions, la CGT Finances publiques comme Solidaires Finances publiques ont décidé de ne pas siéger à cette réunion dite de concertation.

Pourtant la CGT Finances Publiques comme les agents étaient dans l'attente de réponses précises à nos légitimes interrogations:

- Sur le volet emploi:

Nous sommes atterrés de lire que " **cette réorganisation constituera également une opportunité pour pratiquer un ajustement corrélatif des effectifs en lien avec une baisse tendancielle d'activité et une montée en compétence**" . Ceci ne correspond en rien avec la réalité de travail des agents des CSP.

En effet il peut sembler à certains qu'il y a moins de Demandes d' Achats mais la complexité du travail s'amplifie tous les ans. Le périmètre des flux subit des modifications. Les modifications d'Engagement Juridiques prennent une grande part du temps des agents mais ne sont pas véritablement retenue dans la quantité de travail. Le travail réel c'est à dire le temps passé pour chaque tache à effectuer doit donc être pris en compte et non le nombre d'actes de gestion traitées.

De plus, l' attractivité du travail en CSP vantée par la direction n'est pas vérifiée par les faits, sachant que peu de collègues demandent les CSP et que les agents en poste partent très rapidement.

Les agents qui arrivent sur les CSP sont nommés direction donc affectés au CSP lorsqu'ils ont le moins d'ancienneté.

La réalité au niveau des charges et des emplois c'est aussi l'huberisation des emplois par le recours réguliers aux vacataires, notamment pour de la création de tiers.

Les vacataires travaillent comme les EMR sur le compte CHORUS des agents qui ont été contraints par leur hiérarchie de les laisser travailler sous leur mots de passe.

De plus , alors que les B sont censés avoir un profil "valideur" et les C "gestionnaires" on assiste à la mise en place d'une politique de validation croisée par les C, tandis que les B

deviennent des contremaîtres pour atteindre des rendements irréalisables.

-Sur le périmètre et les charges des CSP et SFACT:

La réforme territoriale mise en oeuvre au 1er janvier 2016 percute le schéma d'implantation régional retenu par la DGFIP lors de la mise en place des CSP en 2011.

Pour y répondre la direction générale a pour objectif de regrouper 2 à 3 CSP existant pour en faire un seul et de re-localiser la nouvelle structure au grès des possibilités immobilières offertes par les autres réformes de structures entreprises parallèlement."

De l'hypocrisie on passe aujourd'hui à un cynisme assumé.

Aucun document ne détaille ce projet global quand à la localisation la répartition des missions des charges et des emplois y afférent.

Nous n'avons aujourd'hui aucun élément concret sur **"la mise en cohérence du périmètre géographique avec les nouvelles régions, ...en tenant compte de l'équilibre de la présence des services sur le territoire"** ni sur les projets d'adaptation en matière de dimensionnement et d'évolution d'activité des CSP tout particulièrement en matière de charges et d'emplois.

Nous avons demandé à connaître la cartographie complète, les périmètres de compétence et la répartition de la charge de travail entre les différents CSP et SFACT.

A la lecture des documents il apparaît qu'il ne restera par Région qu'un seul CSP BLOC 3 et qu'une mise en cohérence des SFACTS doit être effectuée.

- Concernant les CSP, Il est fait mention de CSP sortants, et de leurs CSP cibles:

Quels CSP sont concernés? Quels CSP vont disparaître?

Pour les CSP cibles il est précisé que «les DDFIP seront invités à inscrire en formation dès le mouvement de Juin les agents qu'elle auront décidé d'affecté au CSP.

Mais comment peut-on inscrire des agents en stage avant les CAP locales?

Vu les dates des mutations nationales les CAP locales ont souvent lieu entre le 10 Juillet et le 15 Juillet .

Par exemple pour le CSP expérimental de Clermont Ferrand:

l'expérimentation a commencée depuis le 1^{er} Janvier 2016 sachant que 4 agents sur 8 faisaient déjà des RNF pour la région Auvergne avant cette date. 4 agents sont donc en apprentissage de RNF et l'expérimentation est faite alors que le CSP a gardé une grosse partie du BLOC 3.

Quelles sont les attentes la DG sur cette expérimentation?

Au 1 Janvier 2017 le BLOC 3 part à Lyon mais la montée en charge pour les RNF est

évidente et il n'y aura que 8 agents formés pour effectuer le travail pour toute la France. D'évidence de nouveaux agents non formés devront être affectés pour faire face à la montée en charge.

La charge de travail a-t-elle été évaluée?

Quel est le rapport charge emplois?

Dans quels locaux sera localisé le CSP

Les documents mentionnent pour le BLOC 2 le CPCM avec des antennes.

Que faut-il comprendre?

- Concernant les SFACTS, les SFACT BLOC 3 vont donc perdre toute cette partie? Que vont-ils devenir?

Pour exemple à Clermont Ferrand le CSP travaille en mode CSP/SFACT/DEPENSE, Le SFACT est BLOC 3 et BLOC 1.

Le Service Dépense est BLOC 2 et Rectorat.

Le CSP étant BLOC 3 (il regroupe toutes les DDFIP Auvergne, la DISI, l'Action sociale Auvergne, DDCS 63), les RNF Auvergne (03-63-43-15) et depuis le 1 janvier 2016 les RNF (des départements: 02-25-39-60-70-80-90),

De façon pratique :

Comment va se faire la passation du travail?

Qu'envisage les directions pour les agents concernés?

Nous demandons la communication détaillée des expérimentations en matière d'emplois, de charge de travail et de condition de travail.

- Concernant les conditions de travail, elles ne sont pas évoquées dans les documents fournis aujourd'hui tant au niveau des locaux, du matériel, que des règles de gestion et de vie.

Sur le plan technique, force est de constater que l'application CHORUS a connu de multiples dysfonctionnements et indisponibilités qui ne sont également pas évoqués lors de ce groupe de travail.

-Rien concernant le volet rémunération suite à réorganisations et déplacements de services.

-rien ou presque concernant le volet formation initiale et en cours de carrière .

Or il est impossible que la direction générale reste muette sur le sujet des plans de formation.

- Rien non plus concernant la fraude et la sécurisation du contrôle de la dépense.

-Concernant le calendrier, celui-ci nous semble précipité et à l'origine de futures grosses difficultés de mise en place.

Aussi nous demandons la suspension des expérimentations et des projets en cours en l'absence d'un nécessaire bilan et état des lieux .

La situation de la DGFIP devient intolérable tant pour ses agents que pour les usagers institutionnels ou autres du service public.